

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64/24/SPCG accordant à MM. Sarrubi Frères la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Djibouti. boulevard de la République

n° 64/24/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mars 1964

Numéro JO
n° 3 du 01/04/1964

Date du numéro
1 avril 1964

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à MM. Sarrubi Frères, garagistes, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, boulevard de la République (lot n° 552), et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 763. La mutation du titre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté.